

RAPPORT DE VISITE D'ÉVALUATION

DE LA QUALITÉ DU *MILIEU DE VIE*

RESSOURCES INTERMÉDIAIRES

ET RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL (RI-RTF)

Région : Chaudière-Appalaches

Établissement : Centre intégré de santé et de services sociaux
de Chaudière-Appalaches

Programme service : Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Date de la visite : 4, 5, 6 et 7 août 2015

TABLE DES MATIÈRES

Visites d'évaluation	3
Mandat de l'évaluateur ministériel	3
Rapport de visite	4
Évaluateur (s)	4
Présentation sommaire de l'installation	4
Résultats de l'évaluation de la qualité du milieu de vie	5
THÈME 1 : Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	5
OBJECTIF 1 : L'établissement dispose de pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité	5
OBJECTIF 2 : L'établissement dispose de procédures afin d'assurer l'orientation, l'intégration et le départ des usagers en fonction de leurs besoins vers la ressource appropriée	6
THÈME 2 : Les activités de la vie quotidienne	7
OBJECTIF 3 : Le responsable de la ressource et son personnel adoptent des attitudes et des pratiques, en matière de respect de la confidentialité, contribuant à établir un milieu de vie de qualité	8
OBJECTIF 4 : L'utilisateur reçoit le soutien ou l'encouragement nécessaire lors de ses activités de la vie quotidienne et pour se réaliser dans son projet de vie.....	8
OBJECTIF 5 : L'utilisateur bénéficie d'un milieu de vie animé qui est adapté à ses capacités, ses besoins et ses intérêts en plus de favoriser son intégration sociale.....	9
THÈME 3 : Des lieux adaptés	9
OBJECTIF 6 : L'utilisateur profite d'espaces de vie chaleureux, adaptés et sécuritaires	9
Suivi de la visite	10

VISITES D'ÉVALUATION

Soucieux de la qualité des services offerts aux usagers, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis en place, en 2005-2006, les visites ministérielles lui permettant d'évaluer la qualité du milieu de vie des usagers confiés à une ressource intermédiaire (RI) ou à une ressource de type familial (RTF).

En 2009, le gouvernement a adopté la Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives (LRR). Les dispositions de cette loi ont nécessité une révision complète de l'organisation du réseau des RI-RTF. À titre d'exemples, le cadre relationnel entre les ressources et les établissements, le statut des ressources ainsi que le processus de contrôle de la qualité des services rendus à l'utilisateur ont été révisés pour répondre à cette nouvelle réalité.

En 2014, la démarche des visites d'évaluation de la qualité du milieu de vie en RI-RTF a complètement été revue afin d'être en concordance avec les nouvelles orientations législatives et ministérielles.

Le mandat de l'équipe de visite est d'évaluer la qualité du milieu de vie, de reconnaître les actions mises de l'avant à cet égard et de formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

MANDAT DE L'ÉVALUATEUR MINISTÉRIEL

Le mandat confié à l'évaluateur ministériel est de juger de la qualité du milieu de vie offert aux usagers confiés à une ressource, à partir de plusieurs critères regroupés selon les trois thèmes suivants :

1. pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles;
2. activités de la vie quotidienne;
3. lieux adaptés.

Lors de sa visite, l'évaluateur appuie ses constats à partir d'observations et de rencontres avec des gestionnaires, des intervenants et des membres du comité des usagers ainsi qu'avec des responsables des RI-RTF, des usagers et leurs proches. Il prend également connaissance de différents documents produits par l'établissement en ce qui a trait à l'information, aux politiques, aux procédures et autres sujets concernant le milieu de vie.

RAPPORT DE VISITE

Le rapport présente les principaux constats et les recommandations émises par l'évaluateur ministériel à la suite de la visite effectuée les 4, 5, 6 et 7 août 2015 au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

L'objectif du rapport est d'aider l'établissement à cibler des éléments sur lesquels il doit apporter des correctifs afin d'améliorer la qualité du milieu de vie pour les usagers. Sa portée se limite à rendre compte des observations faites par l'évaluateur, au moment de la visite, quant aux thèmes retenus pour évaluer le milieu de vie des usagers confiés à une ressource.

ÉVALUATEUR (S)

La personne responsable de la visite est monsieur Nelson Vachon, évaluateur pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION

Le présent rapport concerne le programme-service Soutien à l'autonomie des personnes âgées du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Lors de la visite, huit ressources ont été visitées.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

THÈME 1 : LES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES

L'établissement doit s'engager à offrir un milieu de vie de qualité pour les usagers confiés à une ressource avec laquelle il est en lien contractuel, et ce, dans le respect des orientations ministérielles.

Pour ce faire, l'établissement doit se doter de pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes. Il doit également s'engager à faire la promotion des droits et à susciter le point de vue de l'utilisateur et de ses proches sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

De plus, l'élaboration et le suivi des plans d'intervention en lien avec la complétion de l'instrument de classification des services doivent refléter les besoins de l'utilisateur. Enfin, l'établissement doit développer des mécanismes de communication efficaces avec les ressources.

OBJECTIF 1 : L'ÉTABLISSEMENT DISPOSE DE PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement produit un plan d'intervention pour chaque usager, réalisé en interdisciplinarité et en collaboration avec l'utilisateur ou ses proches, pour lequel un suivi régulier est effectué.

L'évaluateur a aussi remarqué que l'établissement prend les moyens nécessaires afin de compléter et transmettre tous les documents essentiels qui permettront aux ressources d'offrir des services adaptés aux besoins de l'utilisateur.

De plus, il a noté que l'établissement possède et respecte un protocole d'application des mesures de contrôle auprès des ressources.

Enfin, l'évaluateur a relevé que l'établissement a mis en place certains éléments permettant de développer et de maintenir un partenariat avec les ressources.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que l'établissement n'a pas intégré dans son plan d'action des objectifs pour offrir un milieu de vie de qualité aux usagers.

L'évaluateur a également relevé qu'au cours de la dernière année, le comité des usagers et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services n'ont pas réalisé d'activité pour faire la promotion de leurs rôles et de leurs fonctions, plus particulièrement, auprès des usagers confiés à une ressource.

De plus, il a noté que l'établissement ne réalise pas une démarche structurée d'évaluation de la satisfaction des usagers et de leurs proches distincte de celle réalisée dans le cadre de l'agrément.

Enfin, il a remarqué que l'établissement n'a pas fait connaître aux ressources sa politique concernant l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, ni les modalités de contrôle de la qualité des services rendus aux usagers qui leur sont confiés.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement :

1. prenne davantage de moyens pour assurer la qualité des services rendus aux usagers confiés à une ressource;
2. prenne les moyens pour améliorer la promotion des droits des usagers;
3. prenne les moyens pour réaliser, en partenariat avec le comité des usagers, une démarche structurée d'évaluation de la satisfaction des usagers et de leurs proches, distincte de celle réalisée dans le cadre de l'agrément;
4. prenne les moyens pour améliorer davantage son partenariat avec les ressources et en assurer le maintien.

OBJECTIF 2 : L'ÉTABLISSEMENT DISPOSE DE PROCÉDURES AFIN D'ASSURER L'ORIENTATION, L'INTÉGRATION ET LE DÉPART DES USAGERS EN FONCTION DE LEURS BESOINS VERS LA RESSOURCE APPROPRIÉE

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement s'est doté de certaines procédures pour réaliser l'accueil d'un usager dans une ressource.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que l'établissement n'a pas élaboré une procédure d'intégration de l'utilisateur dans une ressource qui contient notamment :

- le rôle des membres de son personnel et celui des ressources au moment de l'intégration d'un nouvel usager;
- l'étape de planification de l'intégration de l'utilisateur en fonction de ses besoins;
- la possibilité de procéder à une intégration progressive de l'utilisateur dans les ressources lorsque la situation le requiert;
- un processus de post-intégration de l'utilisateur dans les ressources.

De plus, l'évaluateur a remarqué que l'établissement ne s'est pas doté d'une procédure de départ d'un usager.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

5. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de bonifier les procédures concernant les activités du suivi professionnel des usagers portant sur l'intégration de l'utilisateur dans la ressource et le départ de la ressource.

THÈME 2 : LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Un milieu de vie de qualité, stimulant et sécuritaire se définit à travers diverses manifestations d'attention, de professionnalisme, d'empathie et de compassion de la part du personnel. Les activités de la vie quotidienne doivent répondre, en tout temps, aux besoins des usagers confiés à une ressource, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs capacités.

L'établissement doit donc s'assurer que les responsables des ressources adoptent des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité.

OBJECTIF 3 : LE RESPONSABLE DE LA RESSOURCE ET SON PERSONNEL ADOPTENT DES ATTITUDES ET DES PRATIQUES, EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ, CONTRIBUANT À ÉTABLIR UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend des moyens pour s'assurer que les ressources soient bienveillantes et respectueuses envers les usagers et leurs proches et qu'elles respectent la confidentialité des renseignements privés qui concernent les usagers.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite, en ce qui concerne les attitudes du personnel des ressources et le respect de la confidentialité, sont considérés comme atteints.

OBJECTIF 4 : L'USAGER REÇOIT LE SOUTIEN OU L'ENCOURAGEMENT NÉCESSAIRE LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET POUR SE RÉALISER DANS SON PROJET DE VIE

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend des moyens pour s'assurer du bien-être des usagers et pour encourager le développement ou le maintien de leurs acquis.

Il a également remarqué que l'établissement s'assure que les ressources offrent aux usagers une alimentation saine et diversifiée, qu'elles respectent les goûts et les préférences alimentaires des usagers et qu'elles tiennent compte de leurs besoins.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite, en ce qui concerne le soutien ou l'encouragement ainsi que le service des repas, sont considérés comme atteints.

OBJECTIF 5 : L'USAGER BÉNÉFICIE D'UN MILIEU DE VIE ANIMÉ QUI EST ADAPTÉ À SES CAPACITÉS, SES BESOINS ET SES INTÉRÊTS EN PLUS DE FAVORISER SON INTÉGRATION SOCIALE

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend des moyens pour s'assurer que des activités de loisir soient disponibles dans les ressources, qu'elles soient adaptées aux besoins des usagers et qu'elles favorisent l'implication des usagers dans la communauté.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite, en ce qui concerne le milieu de vie animé et l'implication dans la communauté, sont considérés comme atteints.

THÈME 3 : DES LIEUX ADAPTÉS

Afin que les usagers confiés à une ressource se sentent chez eux, il est important de créer un environnement physique adapté, personnalisé, décoré, stimulant et chaleureux, tout en maintenant les lieux sécuritaires et bien entretenus.

OBJECTIF 6 : L'USAGER PROFITE D'ESPACES DE VIE CHALEUREUX, ADAPTÉS ET SÉCURITAIRES

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement s'assure qu'une personne soit présente en tout temps dans les ressources.

Il a également noté que les espaces de vie sont personnalisés et chaleureux.

Enfin, l'évaluateur a relevé que l'établissement s'assure que les ressources offrent aux usagers des espaces de vie propres, bien entretenus et sécuritaires.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite, en ce qui concerne les lieux adaptés, sont considérés comme atteints.

SUIVI DE LA VISITE

Nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 60 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations constitue la pierre angulaire de tout le processus des visites.